



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE
2024/04/AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021 II 03 de la commune de Breuillet, approuvant la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD),

Vu la délibération communautaire n°21-032 du 8 avril 2021, approuvant la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) de la commune de Breuillet et la convention signée en date du 11 mai 2021,

Vu la délibération n° 2021 II 03 de la commune de Breuillet, approuvant la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD),

Vu la délibération n°2023 II 11 de la commune de Breuillet, approuvant la convention cadre Petites Villes de Demain et du plan d'actions, signée en date du 18 juillet 2023 en présence du Préfet,

Considérant la nécessité de restaurer, de protéger et de valoriser le patrimoine historique de la Ville, objectif inscrit dans le plan d'actions de la convention Petites Villes de Demain,

Considérant l'opportunité d'attractivité touristique et culturelle que la restauration et la préservation de la Frise du Travail représente pour la Ville,

Considérant la nécessité de mettre en place un appel aux dons pour financer la restauration de l'ouvrage,

Considérant l'opportunité pour la Ville de bénéficier de l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine, spécialisée dans la restauration et la préservation du patrimoine culturel français, pour favoriser la réussite de cet appel aux dons,

Considérant le plan de financement du projet de restauration de l'ouvrage, présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Tranche 1 : démontage et restauration de l'ouvrage	84 840,00 €	Subvention DRAC	15 000,00 €
Tranche 2 : réintégration des éléments manquants	44 690,00 €	Subvention Région IDF	20 000,00 €
		Subvention Département Essonne	25 000,00 €
		Part commune	39 530,00 €
		Objectif collecte	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES	129 530,00 €	TOTAL RECETTES	129 530,00 €

DECIDE

D'AUTORISER Mme le Maire à signer la convention tripartite de collecte de dons lancée par la Fondation du Patrimoine afin de soutenir le projet de restauration de la Frise du Travail.

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,

FAIT A BREUILLET, le 13 MAI 2024



Mme Le Maire

Veronique MAYEUR

Mis en ligne le 28/05/2024 à 15h10

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20240513-2024047AGD-